

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	27 (2001)
Heft:	2
Artikel:	Divorcer en Suisse : effets des facteurs individuels, de mise en couple et de couple
Autor:	Charton, Laurence / Wanner, Philippe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814123

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divorcer en Suisse : Effets des facteurs individuels, de mise en couple et de couple

Laurence Charton, Philippe Wanner*

1 Introduction

Depuis le milieu des années 1960, des mutations importantes ont affecté les comportements démographiques des pays occidentaux. La réduction de la fécondité et l'espacement des naissances, la diminution de la nuptialité et le recul de l'âge au mariage, la montée du divorce, de la cohabitation hors mariage et des naissances hors union maritale, en ont été les signes les plus marquants. Le modèle de la famille « traditionnelle », formée par le mariage, confortée par les naissances et dissoute par la mort, s'est ainsi vu progressivement concurrencé dans ces divers pays par de nouvelles formes de configurations familiales. Reflétant une tendance à la réinstitutionnalisation de la famille, ces mutations ont touché le cœur même de la cellule familiale en ce qui semblait jusque là intangible : le mariage, la stabilité de l'union, le rôle du père et de la mère, la place et le statut de l'enfant. Elles se sont produites alors même que les individus ont vu leur espérance de vie aux différents âges augmenter.¹ Ainsi, une diminution de la durée conjugale entre mêmes conjoints s'est observée, alors même que, théoriquement une espérance de vie en couple plus longue et probablement dans de meilleures conditions de vie est devenue possible. Si, auparavant, le décès de l'un des conjoints marquait la désunion, le divorce constitue ainsi aujourd'hui la cause de rupture d'union la plus fréquente.²

Phénomène dont l'émergence remonte à quelques décennies, et qui jusqu'à récemment encore était interdit dans certains pays catholiques (Irlande jusqu'en 1997, Italie jusqu'au milieu des années 1970), le divorce est étudié aussi bien par les sociologues que par les démographes, psychologues ou politiciens parce qu'il se produit au cœur de la famille, objet d'attentions multiples puisque lieu où se déroule, au moins en partie, l'« activité sociale ». Le divorce est ainsi un « fait

* Laurence Charton et Philippe Wanner, Forum Suisse pour l'étude des Migrations, Rue des Terreaux 1, 2000 Neuchâtel E-mail : Laurence.Charton@fsm.unine.ch

1 La durée moyenne restant à vivre à l'âge de 20 ans, pour les générations nées vers 1900, étaient en Suisse proche de 50 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Les hommes et femmes nés en 1980, âgés de 20 ans, peuvent désormais espérer vivre 14 années de plus (Menthonnex et Wanner, 1998). Cet accroissement de la durée de vie s'accompagnera très certainement d'une amélioration des conditions de santé à chaque âge.

2 En Suisse, depuis l'année 1988, le nombre de « nouveaux divorcé(e)s » a en effet dépassé celui de « nouveaux veufs/veuves ».

social total » pour reprendre l'expression de M. Mauss (1966), car il n'est pas seulement un acte juridique déliant les époux des liens du mariage mais une action au cœur des processus familiaux et sociaux.

Au cours des 35 dernières années, le nombre des divorces a fortement augmenté en Europe. L'indicateur conjoncturel de divortialité (ICD), indicateur transversal de la proportion de divorces parmi les couples mariés, a ainsi doublé dans la plupart de ces pays passant, entre 1965 et 1975, par exemple de 7 à 20% aux Pays-Bas, de 8 à 16% en Belgique, de 18 à 37% au Danemark et de 18 à 50% en Suède. Depuis, la divortialité s'est soit stabilisée à un niveau élevé (Suède, Danemark notamment), soit a continué à augmenter régulièrement, atteignant notamment 33% en Belgique (1993) et aux Pays-Bas (1996) et 38% en France (1995) (Conseil de l'Europe, 1999).

En Suisse, les ruptures d'union maritale par divorce ont également connu une hausse depuis le milieu des années 1960. L'indicateur conjoncturel est ainsi passé de 13% en 1965 à 21% en 1975, pour atteindre 43% en 1998 (OFS, 2000). Dans une optique longitudinale, la proportion de mariages rompus, voisine de 8% jusqu'à la promotion de mariages 1920, n'a cessé d'augmenter pour atteindre 14% dans la promotion 1940 et près de 25% dès la promotion de mariages 1965.

Malgré la hausse de la fréquence des divorces, la famille en Suisse repose toujours sur le mariage, étape qui semble ainsi étroitement liée à la procréation, contrairement à la situation observée dans un grand nombre de pays européens. La proportion de naissances hors mariage n'a ainsi que faiblement augmenté au cours des trente dernières années : de 4 % en 1970, elle est passée à 9% en 1998.³ Le mariage reste à ce jour la seule possibilité d'unir un homme et une femme en communauté de vie et d'offrir à chacun des parents les mêmes droits sur leur descendance. Dans ce contexte où le mariage est toujours un *passage* obligé pour fonder une famille, les changements au niveau des attentes du couple et de la famille peuvent être associés à l'évolution du divorce. Les études sur les facteurs pouvant mener au divorce sont pourtant, étonnamment, peu nombreuses en Suisse, et les modèles causaux souvent proposés n'ont été que très rarement testés. C'est le cas par exemple de la relation souvent énoncée entre le fait que l'un des conjoints soit issu d'une famille désunie et le risque statistique accru de connaître dans sa vie conjugale une rupture d'union (Kiernan et Cherlin, 1999) ou encore de l'association entre l'âge au mariage et le risque statistique de divorcer.

Dans cette étude, après avoir recensé les déterminants possibles du divorce, nous tenterons d'appréhender, à l'aide d'un modèle semi-paramétrique de survie, la part respective des facteurs individuels, celle des facteurs caractérisant la formation du couple et celle des facteurs propres à la vie du couple dans la prévalence du

3 A titre de comparaison, les proportions des naissances hors mariage étaient en France de 7% en 1970 et 40% en 1997. En Suède, ces proportions atteignaient respectivement 19 % et 54 % (Conseil de l'Europe, 1999).

divorce. Cette triple approche n'est pas nouvelle (cf. Roussel, 1980; Kellerhals et al., 1985; Cherlin, 1992; Berrington et Diamond, 1999), bien que peu d'analyses récentes y ont eu recours. L'enquête sur la fécondité et la famille de 1994/1995, à la base des analyses qui suivront, a permis ce type d'investigations.

2 Les données utilisées

L'enquête sur la fécondité et la famille a eu lieu en Suisse entre octobre 1994 et mai 1995. Près de 2100 hommes et 3900 femmes nés entre 1945 et 1975 ont été interrogés à partir d'un tirage en grappes assurant un échantillon représentatif de la population résidante. Elle s'est déroulée en trois étapes. Des entretiens à domicile ont fait suite à un premier contact téléphonique, et les personnes interrogées ont été ensuite priées de renvoyer un questionnaire complémentaire (Gabadinho, 1998).

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du projet *Fertility and Family Surveys* (FFS) coordonné par l'Unité pour les activités dans le domaine de la population de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (ONU, 1989). L'un de ses objectifs principaux était de recueillir des informations sur les biographies familiales (notamment les expériences successives de vie de couple et les ruptures d'union) et professionnelles des personnes âgées entre 20 et 49 ans au moment de l'enquête. En raison de l'indépendance des échantillons masculin et féminin et de la formulation des questions, il n'a cependant pas été possible de cerner l'ensemble des caractéristiques et des comportements des différents membres du ménage. Un certain nombre d'informations concernant le partenaire (trajectoire scolaire et professionnelle, situation de vie au moment du mariage, nationalité), mais aussi sur certains aspects du vécu du couple, ne sont en effet pas disponibles à partir de cette enquête. Le recul limité dont nous disposons pour les analyses en raison de l'âge des personnes interrogées au moment de l'enquête (moins de 50 ans) n'a par ailleurs pas permis de tester sur les trajectoires de vie complète des personnes et des couples certaines variables supposées influencer le calendrier des divorces. L'influence de l'âge de l'aîné de la fratrie sur l'occurrence d'un divorce sera ainsi par exemple abordé dans cette étude à partir des données exhaustives transmises chaque année par les tribunaux à l'Office fédéral de la statistique (statistique du mouvement naturel, OFS 2000).

3 Les méthodes utilisées

Un modèle semi-paramétrique de Cox (1972) a été utilisé. Il permet de mesurer le rôle des différentes variables explicatives sur le rythme de survenance de l'éventuel divorce.

A chaque durée (l'événement-origine est le mariage), les probabilités de passer de l'état de marié à celui de divorcé sont obtenues en divisant le nombre d'événements observés (divorces) par le nombre de personnes n'ayant pas encore vécu l'événement (individus toujours mariés) et toujours présentes dans le champ d'observation. A partir de ces probabilités de transition, des quotients instantanés sont calculés, représentant la probabilité de divorcer au cours d'un intervalle de temps minime. Le modèle de Cox peut être exprimé par l'équation

$$h(t, Z) = h_0(t) \times \exp(Z'\beta) \text{ avec } h(t, Z)$$

représentant la fonction du quotient instantané de divortialité au cours du temps t des individus mariés, dont les caractéristiques individuelles sont définies par le vecteur Z . Le terme $h_0(t)$ représente, pour un individu de référence, le « risque de base » pour un individu de passer de l'état de marié à celui de divorcé. Ce risque est influencé par les différentes caractéristiques individuelles ou relatives au couple qui seront décrites plus loin, et qui dans le modèle peuvent être traduites par $\exp(Z'\beta)$. Ainsi,

$$\exp(Z'\beta) = \exp(Z_1\beta_1 + Z_2\beta_2 + Z_3\beta_3 + \dots),$$

représente le vecteur Z des caractéristiques individuelles ou relatives au couple, multiplié par le vecteur β des coefficients de proportionnalité associés à chacune des caractéristiques du modèle, dont certaines sont des covariables dépendantes du temps (Blossfeld et al., 1995).

Le modèle de Cox a donc pour objectif de mesurer le risque statistique de divorcer en fonction du temps écoulé depuis le mariage. Le fait que, dans l'échantillon, certaines personnes ont vécu plusieurs années en couple tandis que d'autres n'ont été observés que pour quelques mois, est pris en compte au moment de l'estimation des paramètres du modèle. Par ailleurs, la variable « naissance d'un enfant » au cours du mariage est considérée comme découlant du temps (Blossfeld et al., 1995). Les événements pouvant exclure la personne de l'échantillon, par exemple un décès ou des domiciles séparés pour des raisons professionnelles, sont en outre également pris en compte.

Une hypothèse du modèle de Cox est celle de la proportionnalité des risques. Autrement dit, les échelles de risque des différentes sous-populations définies par les modalités des variables sont supposées évoluer de manière proportionnelle, quel que soit le temps écoulé depuis l'événement d'origine. Cette hypothèse a pu être testée à propos du divorce, par différentes analyses de survie non paramétriques. Bien que, dans le cas d'une analyse multivariée, il ne soit pas possible d'exclure strictement une absence de proportionnalité, les résultats obtenus par les analyses

non paramétriques paraissent légitimer l'utilisation du modèle de Cox pour cette analyse. Il convient cependant de noter que le modèle de Cox est un modèle parmi d'autres pouvant être utilisés dans le cas du divorce. D'autres modèles paramétriques sont parfois proposés (Diekmann et Mitter, 1984; Henz et Huinink, 1999). Les résultats obtenus ne varient cependant que faiblement d'un modèle à l'autre.

Les modèles ont été testés pour les hommes et les femmes considérés séparément. Seuls sont considérés ici les *premiers mariages* observés dans l'échantillon de l'enquête FFS. La durée de l'union maritale avant le divorce ou la sortie de l'observation a été exprimée en mois à partir du mariage, et en fonction des dates déclarées par les personnes enquêtées. La date du mariage a été considérée comme point de départ puisque le mariage représente la condition nécessaire à un éventuel divorce. Aujourd'hui pourtant, il ne représente pas la seule forme de vie en couple et un autre événement d'origine, la date d'entrée en union, aurait pu être choisie.⁴ La date de l'interruption définitive de la cohabitation – et non celle à laquelle le divorce a été prononcé – pour estimer la période de l'union maritale jusqu'au divorce a par ailleurs été considérée. Les séparations légales, qui le plus souvent sont suivies d'un divorce après un délai plus ou moins long, ont été prises en compte avec les divorces.

Dans les tableaux de résultats, les paramètres des modèles ont été exprimés sous leur forme exponentielle ($\exp(\beta_k)$). Les valeurs expriment l'influence de la modalité étudiée sur le rythme de divorce, par rapport à une modalité de référence, et après contrôle des autres facteurs inclus dans le modèle. Une valeur supérieure à l'unité signifie que le rythme de divorce est plus élevé (divorce plus fréquent à chaque temps t) pour les personnes présentant la caractéristique en question, par rapport à celles présentant la caractéristique de référence. Une valeur inférieure à l'unité signifie en revanche que le rythme de divorce est plus faible, toujours par rapport à la caractéristique de référence.

4 Les facteurs du divorce

De nombreux facteurs sont évoqués pour expliquer la rupture d'une union maritale. Bumpass et al. (1991) proposent une classification de ces facteurs en quatre groupes : les facteurs caractéristiques de la famille d'origine, les facteurs caractérisant les conjoints, les facteurs d'hétérogamie au moment du mariage et la situation socio-professionnelle des conjoints dans la première année de mariage. Manting (1992) mais aussi Kiernan et Hobcraft (1997) insistent pour leur part sur le rôle des

⁴ Une analyse, non présentée ici, portant sur la comparaison du risque statistique en fonction de la durée de vie de couple ou de la durée de vie en tant que couple marié montre cependant que les paramètres des modèles respectifs présentaient des ordres de grandeur sensiblement égales.

comportements durant la période précédant le mariage. Les approches adoptées par les auteurs sont ainsi diverses en raison même de la multitude de conditions plus ou moins complexes dans lesquelles la divortialité trouve sa place. Il est pour cette raison difficile de se limiter à un seul cadre de référence, l'histoire d'un couple s'inscrivant dans une dynamique fortement influencée par le lieu et le contexte social.

Le cadre d'analyse proposé dans cette étude repose sur une approche tridimensionnelle des facteurs suspectés à l'occurrence d'un divorce à savoir : les facteurs individuels, ceux se rapportant à la formation du couple et au mariage, et enfin ceux que nous distinguons comme propres au couple. Ces facteurs sont identifiés et décrits dans cette section, dans laquelle il est également fait référence aux travaux théoriques ou empiriques ayant relevé leur rôle respectif.

4.1 Les facteurs individuels

Les facteurs individuels, plus ou moins connus au moment de la mise en union, peuvent contribuer à modifier dans un sens ou dans un autre la probabilité de divorce. Nous pouvons distinguer les facteurs propres à l'individu étudié et ceux qui se rapportent à son ou sa partenaire.

Pour les caractéristiques propres à la personne étudiée, on s'intéressera principalement au nombre d'expériences de vie de couple avant le premier mariage, ainsi qu'aux caractéristiques de ces expériences de vie de couples antérieures (durée, naissance d'un enfant, etc.). On suppose ainsi que les personnes ayant connu au moins une autre expérience de vie de couple avant un mariage sont aussi plus exigeantes dans leur relation maritale, et donc plus promptes à une séparation (Haskey, 1983). Dans notre cas, la première union maritale ayant été retenue, une expérience de vie de couple préalable ne peut être qu'une union hors mariage.

Un autre aspect fréquemment évoqué est relatif à l'origine sociale, la pratique religieuse et la nationalité. L'effet de l'environnement socio-culturel – appréhendé par exemple par l'environnement familial – sur les comportements conjugaux, a déjà été observé notamment par Maréchal (1997). Différentes hypothèses peuvent être posées concernant le rôle du milieu familial dans le processus de divortialité. La première série d'hypothèses fait référence à l'environnement familial dans le choix du conjoint et le type d'union adoptée, qui varie en fonction du niveau socio-éducatif des parents, de leur activité professionnelle et de leur appartenance et pratique religieuse. La seconde série d'hypothèses se rapporte au rôle de l'environnement parental dans la position vis à vis du divorce.

Le divorce des parents et son rôle sur le devenir du couple marié a ainsi fait l'objet de nombreuses études. Wolfinger (1999) et Hullén (1998) avaient par exemple constaté son influence sur le devenir des unions respectivement aux Etats-Unis et en Allemagne et plus spécifiquement observé une probabilité de divorce plus élevée chez les couples ayant connu la séparation de leurs parents.

Concernant les caractéristiques du partenaire, on peut citer, en plus de celles évoquées ci-dessus, l'état civil du conjoint au moment du mariage, qui représente un indicateur d'éventuelles expériences conjugales précédentes ayant été officialisées. Le statut d'ex-marié paraît en effet étroitement associé au risque statistique de divorcer (Hasley, 1983). De même, la présence d'un enfant du partenaire, né d'une relation précédente, paraît « fragiliser » le lien conjugal (Andersson, 1997).

L'âge du conjoint qui apporte une information sur la différence d'âge entre époux est de plus un facteur souvent supposé de jouer un rôle dans la stabilité de l'union. L'écart d'âge entre conjoint est en effet souvent utilisé comme indicateur du degré d'égalité entre les époux.

Enfin, bien qu'il n'ait jamais pu être mis en évidence de manière significative que la nationalité des époux influence le devenir de leur union, la nationalité du conjoint, mise en relation avec celle de la personne étudiée a été prise en compte afin d'observer si les mariages binationalisés sont plus « fragiles », moins « stables » que les mariages entre personnes de nationalité suisse ou entre ressortissants étrangers (cf. Zingg, 1998 pour la Suisse, Neyrand et M'Sili, 1997, pour la France).

4.2 Les « facteurs-couple »

Un couple est aussi confronté à différents événements relatifs à sa constitution. Plusieurs « facteurs-couple », se référant à la situation du couple et des conjoints à la date du mariage, peuvent être évoqués. L'éventuelle cohabitation hors mariage (étudiée notamment par Kiernan et Cherlin, 1999) est l'un des « facteurs-couple » les plus fréquemment discutés lors de l'étude du divorce, en raison notamment de l'émergence simultanée de ces deux phénomènes (conjugalité hors mariage et divortialité) dans les pays d'Europe septentrionale et occidentale. On suppose ainsi d'une part que la période prémaritale pourrait avoir pour effet de diminuer le nombre de divorces, car cette période peut être vécue comme une période test au mariage. D'autre part que les couples qui ont connu l'expérience d'une cohabitation hors mariage pourraient, *a contrario*, être plus disposés à se séparer lorsque leur union ne les satisfait plus. C. Villeneuve-Gokalp (1990) a par ailleurs fait la distinction entre une « cohabitation prémaritale », union commencée hors mariage et ayant abouti dans l'année de l'union à un mariage, et un « mariage à l'essai », soit une période de cohabitation hors mariage de plus longue durée (un à trois ans), permettant au couple de tester leur union avant de l'officialiser. Le risque statistique de divorcer peut ainsi être lié au type de cohabitation ayant précédé le mariage par le sens qui lui a été donnée. Par ailleurs, on peut supposer également que la notion de stabilité est dépendante de la durée de l'union.

L'âge au mariage donne une indication sur le vécu antérieur de l'individu et du couple, et sur le moment du mariage dans le cycle de vie. De nombreuses études (Goode, 1966; Festy et Prioux, 1975; Perreira, 1991; Leridon, 1994) ont d'ailleurs déjà montré que les mariages célébrés à un âge précoce étaient souvent

suivi d'un divorce en raison notamment de l'immaturité suspectée des conjoints à une vie maritale et/ou de l'écart entre les attentes et la réalité associées au statut de marié(e) (Booth et Edwards, 1985).

L'annonce d'une grossesse est fréquemment suivie d'un mariage, notamment en Suisse où les parents doivent être mariés pour que le père ait les mêmes droits et devoirs que la mère sur l'enfant. La prévalence à cette situation a en effet été appréhendée par la proportion élevée de premières naissances survenant dans les six mois qui suivent le mariage (Charton, 1999). Il est ainsi envisageable que l'annonce d'une naissance « pousse » un certain nombre de couples à officialiser une union plus par reconnaissance parentale que par un réel choix à un engagement institutionnel de leur couple. En d'autres termes, on peut supposer que ce type d'union « résiste » plus faiblement au cadre du mariage que les mariages « attendus », « projetés ». Le risque statistique de divorcer des couples ayant eu une conception hors mariage n'a pas encore été étudié au niveau suisse et, à notre connaissance, le risque statistique de divorcer associé à un mariage dans une optique de légalisation n'a jamais été étudié.

Le niveau d'instruction atteint ainsi que la situation professionnelle au moment du mariage sont considérés comme des indicateurs du degré d'indépendance des conjoints (Dechter, 1992). De nombreuses études ont montré en effet que les femmes ayant poussé très loin leur formation sont plus disposées à remettre en question leur union lorsque cette dernière ne les satisfait plus (Hoem, 1997; Bracher et Santow, 1997).

4.3 Les facteurs « propres au couple »

Lorsqu'un couple se forme, une histoire conjugale se constitue dans laquelle différents événements peuvent jouer un rôle sur le devenir de l'union. Quelques facteurs « propres au couple » peuvent ainsi être cités. Ils se rapportent notamment à la naissance d'un ou plusieurs enfants (Andersson, 1997), au calendrier de ces naissances et à l'âge des enfants (aîné(e) et cadet(te)) principalement au moment du divorce. Le nombre d'enfants communs du couple pourrait également jouer un rôle sur le comportement de divortialité. Dans la présente étude, ces informations seront appréhendées à partir des données exhaustives transmises par les tribunaux.

Il convient également de noter que d'autres aspects du vécu du couple peuvent influencer dans un sens ou un autre le risque statistique de divorcer. Des expériences de chômage (Lester, 1996), des difficultés économiques ou professionnelles (Ermisch, 1996), des périodes de maladie sont quelques uns parmi les facteurs se rapportant au vécu du couple qui ne peuvent pas, en raison de l'absence de données, être étudiées dans le cadre de cette étude.

Les variables considérées dans cette étude dépendent essentiellement de l'information disponible, et sont résumées dans le tableau 1. Le statut d'activité au moment du mariage a été estimé en fonction de la biographie professionnelle

saisie à l'enquête. Dans le cadre du modèle de Cox, la naissance d'un enfant a été considérée en fonction du calendrier et en tenant compte des durées d'observation plus ou moins grandes selon l'individu (covariable dépendante du temps).

Tableau 1 : Liste des variables disponibles pour l'analyse de la divortialité

Variables individuelles au moment du mariage :		« Facteurs – couple »	« Facteurs propres au couple »
Concernant l'individu	Concernant le conjoint	au moment du mariage	dans le mariage
<ul style="list-style-type: none"> – Cohorte de naissance – Cohorte de mariage – Nombre d'unions prémaritales – Pratique religieuse des parents et de l'individu – Niveau de formation atteint par les parents – Origine des parents (nationalité) – Eventuel divorce des parents 	<ul style="list-style-type: none"> – Etat civil au mariage – Différence d'âge entre conjoints – Présence d'un enfant 	<ul style="list-style-type: none"> – Age au mariage – Grossesse en cours – Niveau de formation atteint – Activité professionnelle exercée – Cohabitation prémaritale – Durée de l'éventuelle cohabitation prémaritale 	<ul style="list-style-type: none"> – Durée de l'union maritale – Naissance d'un enfant au sein du couple – Age de l'aîné(e) éventuel(le) du couple au moment du divorce* – Age du(de la) cadet(te) éventuel(le) du couple au moment du divorce* – Nombre d'enfants au moment du divorce*

* considérés à partir des données des tribunaux

5 Résultats et discussion

La distribution des caractéristiques individuelles ou du couple est présentée au Tableau 2. Les proportions de personnes divorcées, selon la modalité considérée, sont également présentées pour chaque variable. Dans l'ensemble, on compte 192 divorces dans l'échantillon masculin (soit 12,4% des mariages) et 481 dans l'échantillon féminin⁵ (soit approximativement 13% des mariages). Les proportions de divorcés varient en fonction de la caractéristique individuelle ou du couple, et sont particulièrement faibles pour les femmes et hommes déclarant une pratique religieuse régulière (6,9% et 4,6% respectivement). Elles sont les plus élevées parmi les personnes mariées à un ou une conjoint(e) ayant déjà un ou plusieurs enfants (23,1% pour les femmes et 22,1% pour les hommes). Le Tableau 3 présente quant à lui les résultats du modèle de Cox.

5 L'écart étant principalement dû aux effectifs respectifs des personnes enquêtées (2100 hommes et 3900 femmes).

Tableau 2: Proportions d'hommes et de femmes mariés et divorcés à la date de l'Enquête Suisse sur la Famille 1994/95 selon différentes caractérisques. Enquête suisse sur la famille 1994/95. Echantillon pondéré et standardisé

Variables	Pas divorcés %	Hommes Divorcés %	Effectif non pondéré	Pas divorcées %	Femmes Divorcées %	Effectif non pondéré	Effectif total non pondéré
<i>Nombre d'unions précédant le mariage</i>							
Aucune	87,8	12,2	1362	87,1	12,9	2822	4184
Une ou plus	85,2	14,8	110	86,4	14,6	264	374
<i>Pratique religieuse de la mère</i>							
Régulière	89,7	10,3	700	88,9	11,1	1343	2043
Irrégulière	86,3	13,7	430	86,8	13,2	987	1417
Non pratiquant	84,8	15,2	342	83,3	16,7	756	1098
<i>Pratique religieuse du père</i>							
Régulière	90,4	9,6	513	88,4	11,6	1039	1552
Irrégulière	86,1	13,9	457	89,7	10,3	921	1378
Non pratiquant	86,1	13,9	502	83,3	16,7	1126	1628
<i>Pratique religieuse de la personne interrogée</i>							
Régulière	95,4	4,6	196	93,1	6,9	567	763
Irrégulière	89,8	10,2	538	90,0	10,0	1288	1826
Non pratiquant	83,8	16,2	738	81,0	19,0	1231	1969
<i>Niveau d'instruction de la mère</i>							
Primaire	88,1	11,9	917	87,7	12,3	1802	2719
Secondaire	86,8	13,2	501	85,8	14,2	1187	1688
Tertiaire	84,6	15,4	54	84,2	15,8	97	151
<i>Niveau d'instruction du père</i>							
Primaire	88,1	11,9	533	87,6	12,4	1051	1584
Secondaire	86,8	13,2	709	87,3	12,7	1571	2280
Tertiaire	84,6	15,4	230	84,1	15,9	464	694
<i>Nationalité des parents</i>							
Parents suisses	85,9	14,1	939	87,4	12,6	2123	3062
Couple mixte	91,4	8,6	393	87,3	12,7	659	1052
Couple étranger	83,9	16,1	140	82,4	17,6	304	444
<i>Divorce des parents</i>							
Divorcés	82,1	17,9	149	80,4	19,6	362	511
Non divorcés	88,2	11,8	1323	87,8	12,2	2724	4047
<i>Etat civil du conjoint</i>							
Célibataire	87,6	12,4	1362	87,7	12,3	2837	4199
Ex-marié	87,6	12,4	110	79,3	20,7	249	359

Variables	Pas divorcés %	Hommes Divorcés %	Effectif non pondéré	Pas divorcées %	Femmes Divorcées %	Effectif non pondéré	Effectif total non pondéré
<i>Différence d'âge entre les conjoints</i>							
Homme plus âgé d'au moins cinq ans	87,2	12,8	48	83,6	16,4	48	96
Homme plus âgé de 1-4 ans	86,2	13,8	185	90,7	9,3	310	495
Moins d'une année d'écart	87,1	12,9	315	88,5	11,5	623	938
Femme plus âgée de 1-4 ans	86,7	13,4	628	87,9	12,1	1347	1975
Femme plus âgée d'au moins cinq ans	90,6	9,4	296	82,7	17,3	758	1054
<i>Le conjoint avait déjà un ou plusieurs enfants</i>							
Oui	77,9	22,1	67	76,9	23,1	152	219
Non	88,0	12,0	1405	87,5	12,5	2934	4339
<i>Age au moment du mariage</i>							
moins de 20 ans	89,5	10,5	18	74,6	25,4	254	272
20-22 ans	81,5	18,7	200	83,6	16,4	942	1142
23-25 ans	85,3	14,7	430	89,3	10,7	843	1273
26-29 ans	87,9	12,1	500	89,4	10,6	689	1189
30 ans et plus	93,8	6,2	324	91,0	9,0	358	682
<i>Niveau d'instruction au moment du mariage</i>							
Primaire	87,3	12,7	1031	86,3	13,7	2471	3502
Secondaire	84,9	15,1	218	88,7	11,3	428	646
Tertiaire	91,7	8,3	223	89,6	10,4	187	410
<i>Situation au moment du mariage</i>							
Etudiant	89,0	11,0	264	84,0	16,0	244	508
Professionnellement actif	87,0	13,0	1139	87,5	12,5	1929	3068
Non actif	91,3	8,7	69	86,4	13,6	913	982
<i>Durée de la cohabitation prémaritale</i>							
Aucune cohabitation prémaritale	89,5	10,5	640	86,3	13,7	1382	2022
Moins d'un année	86,9	13,1	228	86,1	13,9	526	754
Entre 1 et 2 ans	83,9	16,1	206	84,4	15,6	421	627
Deux ans et plus	86,7	13,3	398	89,8	10,2	757	1155
<i>Grossesse prémaritale</i>							
non	87,6	12,4	1472	87,9	12,1	2165	3637
oui	.	.	.	84,4	15,6	921	921
<i>Effectifs non pondérés</i>	1280	192	1472	2605	481	3086	4558
<i>Effectifs pondérés</i>	1620	251	1871	1768	309	2077	3948

(Critère de standardisation : durée de l'union au moment de l'enquête.)

5.1 Peu d'influence des variables individuelles sur le risque statistique de divorce

L'année de naissance, l'origine sociale et la pratique religieuse des parents n'ont pas d'influence significative sur le risque statistique de divorce (tableau 3)⁶. Le divorce ne paraît donc pas plus répandu dans une strate sociale que dans une autre, après prise en compte des autres facteurs, contrairement à ce qui avait été supposé par Rezsohazy (1991). Relevons cependant que l'origine sociale est probablement mal appréhendée par la seule variable disponible, à savoir le niveau de formation atteint par les parents. Ceux-ci, nés dans la première moitié du siècle, ont, en effet, pu atteindre dans une proportion importante un statut socio-professionnel relativement élevé au cours de leur vie, même en l'absence d'une formation scolaire supérieure.

Le nombre d'épisodes de vie de couple avant le mariage ne semble pas, également, modifier significativement le risque statistique de divorce. Toutefois, comme dans plus de 90% des cas le mariage survient au cours du premier épisode de la vie de couple, il est nécessaire de rester prudent dans l'interprétation du rôle de précédents échecs conjugaux sur l'union maritale, en raison du manque de puissance des résultats.

La pratique religieuse des conjoints joue, par contre, un rôle important dans les désunions. Ainsi, les personnes non pratiquantes ont un rythme de divorce près de trois fois plus rapide que celles qui déclarent pratiquer une religion. Il convient de mettre ce résultat en relation avec différentes études entreprises en Suisse qui avaient déjà montré le rôle très fort de la religion au niveau des comportements conjugaux et familiaux. Ainsi, il a été montré d'une part que les personnes non pratiquantes sont aussi celles qui officialisent moins rapidement une union commencée hors d'un mariage (Charton et Wanner, 2001), et d'autre part, en raison essentiellement de valeurs différentes associées au mariage selon la religion, que les divorces sont plus fréquents dans les cantons protestants que dans les cantons catholiques (Wanner et Peng Fei, 1997)⁷. Les graphiques 1 et 2 mettent en évidence le rythme différencié du divorce en fonction de la pratique religieuse.

Les femmes dont les parents ne sont pas de nationalité suisse semblent, en outre, être les plus enclines à divorcer. Aucun résultat significatif n'est par contre obtenu pour les hommes. Il convient de relever que l'une des rares études menées en Suisse sur le sujet (Zingg, 1998) montre un risque statistique de divorce plus élevé parmi les couples comprenant au moins un conjoint de nationalité étrangère au moment du mariage. Cependant, les échanges migratoires avec l'étranger peuvent

6 A l'exception d'un risque statistique significativement plus élevé pour les femmes dont le père a un niveau de formation élevé.

7 Cette constatation doit être rapprochée de la conception que les individus peuvent avoir du mariage en fonction de leur religion. Ainsi, rappelons-le, le mariage a longtemps été associé à l'idée de *sacrement divin* ne pouvant être rompu chez les catholiques tandis qu'il a toujours été lié chez les protestants à la notion de *contrat* (qui peut donc être rompu).

jouer un rôle perturbateur sur la mesure des comportements de divortialité à partir des données d'état civil. En d'autres termes, si la nationalité avant le mariage a pu être prise en considération, le rôle perturbateur éventuel des migrations de couples étrangers entre le moment du mariage et celui du divorce ne peut pas être appréhendé⁸. Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête sur la fécondité et la famille, seule la nationalité *au moment de l'enquête* du conjoint *actuel* est connue, et non pas la nationalité au moment du mariage. Or dans le cas des couples binationaux, une proportion importante de conjoints étrangers ont acquis la nationalité suisse au cours des années suivant le mariage. En particulier, les femmes de nationalité étrangère mariées à un Suisse avant 1992 ont toutes acquis automatiquement au moment du mariage la nationalité suisse. Il n'a donc pas été possible de prendre en compte dans les analyses la nationalité du conjoint et, par conséquent, de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse, souvent avancée, selon laquelle les couples dont l'un des conjoints au moins, au moment du mariage, est de nationalité étrangère, ont un risque statistique plus élevé de divorcer.

Les personnes qui ont vécu la séparation des parents durant l'enfance paraissent aussi les plus disposées à rompre un mariage non gratifiant⁹. Les mariages d'enfants issus de familles désunies aboutissent donc plus fréquemment à une rupture que ceux d'enfants issus de familles « préservées » comme ce qui a déjà été montré, notamment, par Kellerhals *et al.* (1985) en Suisse, Kiernan (1986) et Amato (1996) en Grande-Bretagne, Diekmann et Engelhard (1999) en Allemagne ou encore Dronkers (1997) pour les Pays-Bas. Diverses études avaient, de plus, également mis en évidence que les femmes issues d'une famille désunie sont les moins pressées de faire reconnaître officiellement leur union non maritale (Thornton, 1991; Cherlin *et al.*, 1995; Charton et Wanner, 2001). Le fait d'être les moins enclines au mariage mais aussi les plus disposées à remettre en cause cette institution, peut ainsi être mis, une nouvelle fois, en relation avec une certaine conception que ces femmes peuvent avoir du mariage, qui sera analysée plus loin.

Les femmes qui épousent *en première noce un homme non célibataire* semblent encourir un risque statistique plus élevé de divorcer que celles qui épousent un partenaire célibataire. Cette observation rejoue celle déjà ancienne de P. Festy et F. Prioux (1975) où « pour un même âge au mariage, les veuves et, plus encore, les divorcées divorcent davantage que les célibataires ». De plus, il convient de remarquer que la *différence d'âge entre conjoints* a une influence sur le risque de désunion lorsque la femme est plus jeune de cinq années au moins que son conjoint¹⁰. A ces séparations, il convient peut-être d'associer d'une part, la nouvelle image et le rôle

8 Les immigrations de couples mariés sont relativement fréquentes en Suisse et expliquent une part importante de l'augmentation de l'indicateur conjoncturel de divortialité (Calot *et al.*, 1998).

9 Résultat significatif pour l'échantillon féminin uniquement.

10 Ce résultat avait, notamment, déjà été montré par Bumpass *et al.* (1991) aux Etats-Unis.

Tableau 3: Facteurs influençant la probabilité de divorce entre la date du mariage et celle de l'Enquête Suisse sur la Famille 1994/95

Variables	Hommes			Femmes		
	Risque relatif	Int. Conf	p	Risque relatif	Int. Conf	p
<i>Date du mariage</i>						
1962–1969	1,17	{0,46–3,03}		1,07	{0,63–1,83}	
1970–1979	1,05	{0,49–2,27}		1,01	{0,63–1,63}	
1980–1989	1,30	{0,62–2,69}		1,14	{0,72–1,79}	
1990–1995	1,00			1,00		
<i>Union précédent celle-ci</i>						
Aucune	1,00			1,00		
Une ou plus	1,54	{0,81–2,92}		1,11	{0,78–1,58}	
<i>Pratique religieuse de la mère</i>						
Régulière	1,00			1,00		
Irrégulière	1,29	{0,83–2,00}		1,28	{0,97–1,68}	
Non pratiquant	1,58	{0,98–2,55}		1,21	{0,90–1,63}	
<i>Pratique religieuse du père</i>						
Régulière	1,00			1,00		
Irrégulière	1,01	{0,64–1,59}		0,69	{0,51–0,94}	
Non pratiquant	0,67	{0,41–1,01}		0,82	{0,61–1,01}	
<i>Pratique religieuse de la personne interrogée</i>						
Régulière	1,00			1,00		
Irrégulière	1,35	{0,70–2,64}		1,32	{0,96–1,80}	
Non pratiquant	2,93	{1,54–5,57}	**	2,49	{1,83–3,40}	***
<i>Niveau de formation de la mère</i>						
Primaire	1,00			1,00		
Secondaire	1,09	{0,77–1,55}		0,92	{0,74–1,13}	
Tertiaire	1,09	{0,65–1,81}		1,02	{0,76–1,39}	
<i>Niveau de formation du père</i>						
Primaire	1,00					
Secondaire	0,93	{0,66–1,30}		1,16	{0,95–1,42}	
Tertiaire	1,73	{0,82–3,62}		1,86	{1,13–3,06}	*
<i>Nationalité des parents</i>						
Parents suisses	1,00			1,00		
Couples mixtes	0,72	{0,48–1,07}		1,00	{0,79–1,25}	
Couples étrangers	0,92	{0,57–1,49}		1,61	{1,24–2,09}	***
<i>Divorce éventuel des parents</i>						
Divorcés	1,00			1,00		
Non divorcés	0,74	{0,48–1,14}		0,68	{0,54–0,86}	**
<i>Etat civil du conjoint à la mise en couple</i>						
Célibataire	1,00			1,00		
Ex-marié	0,73	{0,37–1,43}		1,31	{0,91–1,88}	

Variables	Hommes			Femmes		
	Risque relatif	Int. Conf	p	Risque relatif	Int. Conf	p
<i>Différence d'âge entre les conjoints</i>						
Homme plus âgé d'au moins cinq ans	1,11	{0,50–2,45}		2,02	{1,05–3,90}	*
Homme plus âgé de 1–4 ans	1,02	{0,63–1,66}		0,97	{0,66–1,42}	
Moins d'une année d'écart	1,00			1,00		
Femme plus âgée de 1–4 ans	1,02	{0,69–1,50}		0,83	{0,65–1,06}	
Femmes plus âgée d'au moins cinq ans	1,33	{0,79–2,24}		0,91	{0,69–1,20}	
<i>Le conjoint avait un ou plusieurs enfants</i>						
Non	1,00			1,00		
Oui	2,79	{1,47–5,29}	**	1,23	{0,80–1,91}	
<i>Age au moment du mariage</i>						
Moins de 20 ans	1,64	{0,56–4,78}		2,20	{1,59–3,05}	***
20–22 ans	1,23	{0,81–1,86}		1,30	{1,02–1,66}	*
23–25 ans	1,00			1,00		
26–29 ans	0,79	{0,54–1,16}	*	1,08	{0,81–1,44}	
30 ans et plus	0,45	{0,25–0,83}	*	0,93	{0,63–1,38}	
<i>Grossesse en cours au moment du mariage</i>						
Non				1,00		
Oui				1,20	{0,94–1,52}	
<i>Niveau de formation atteint au moment du mariage</i>						
Primaire	1,00			1,00		
Secondaire	1,46	{0,98–2,18}		0,83	{0,62–1,10}	
Tertiaire	0,81	{0,48–1,36}		0,85	{0,55–1,32}	
<i>Statut d'emploi au moment du mariage</i>						
Etudiant	1,00			1,00		
Actif	1,29	{0,87–1,91}		0,99	{0,71–1,37}	
Non actif	1,17	{0,53–2,58}		0,93	{0,66–1,30}	
<i>Durée de la cohabitation prémaritale</i>						
Aucune cohabitation prémaritale	1,00			1,00		
Moins d'une année d'écart	1,29	{0,83–1,99}		1,12	{0,87–1,43}	
Entre 1 et 2 ans	1,69	{1,01–2,59}	*	1,49	{1,13–1,95}	**
Deux ans et plus	1,82	{1,21–2,75}	**	1,05	{0,79–1,39}	
<i>Naissance d'un enfant au cours du mariage</i>						
Aucune naissance	1,00			1,00		
Au cours des 12 premiers mois	0,74	{0,51–1,08}		0,49	{0,38–0,64}	***
Au cours de la deuxième année	0,67	{0,43–1,04}		0,56	{0,42–0,73}	***
Au cours de la troisième année	0,74	{0,44–1,25}		0,37	{0,26–0,53}	***
Après la troisième année	0,63	{0,39–1,03}		0,44	{0,31–0,62}	***
<i>Effectif (nombre de mariages)</i>	1472			3086		
<i>Nombre de divorces observés</i>	198			533		
<i>Qualité de l'estimation</i>	$\chi^2 = 102,3$ (38 degrés l.) $p = 0,0001$			$\chi^2 = 296,5$ (39 degrés l.) $p = 0,0001$		

Estimations selon un modèle de Cox. Intervalles de confiance à 95%.

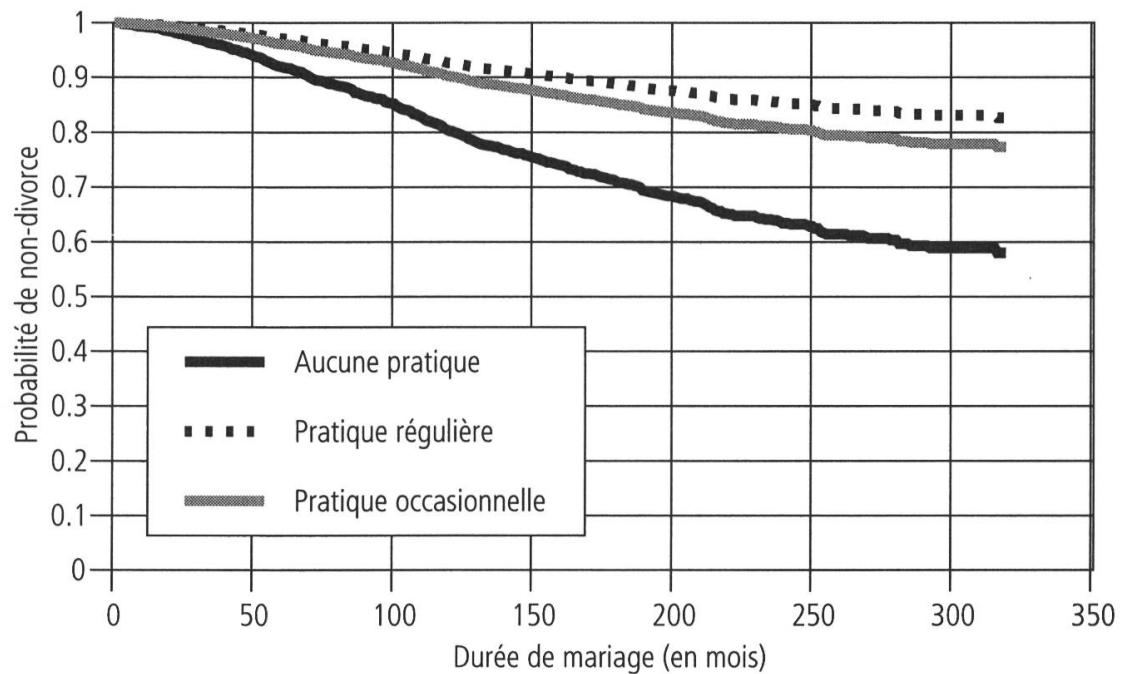
* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$. Données non pondérées.

fondamental de la femme, telle qu'elle prévaut dans les pays industrialisés depuis quelques décennies, dans l'évolution des comportements au sein du couple. En effet, diverses études ont déjà pu souligner les relations étroites entre condition féminine et comportements démographiques, dans le sens où les femmes occupent dans la société une place de plus en plus complexe, qui ne se réduit plus aux pôles de mère et d'épouse (Pinnelli, 1992; McDonald, 1997). Ces nouveaux rôles (professionnels, civiques, etc.), qui ont réduit les inégalités au sein du couple, sont ainsi entrés inévitablement en concurrence avec les responsabilités familiales des femmes (Blossfeld, 1995). D'autre part, il convient peut-être aussi de se référer à l'émergence d'une culture qui renforce « les barrières culturelles entre les cohortes d'âge » (Van Poppel et al., 1998, 79), c'est-à-dire une culture qui conduit à une réduction des écarts d'âge entre conjoints. Ainsi, la fréquence plus élevée de désunion parmi les couples ayant un écart d'âge « traditionnel », c'est-à-dire les couples dont l'homme est bien plus âgé que sa partenaire¹¹, pourrait peut-être s'expliquer par des raisons culturelles et d'exigence de relations plus égalitaires au sein du couple.

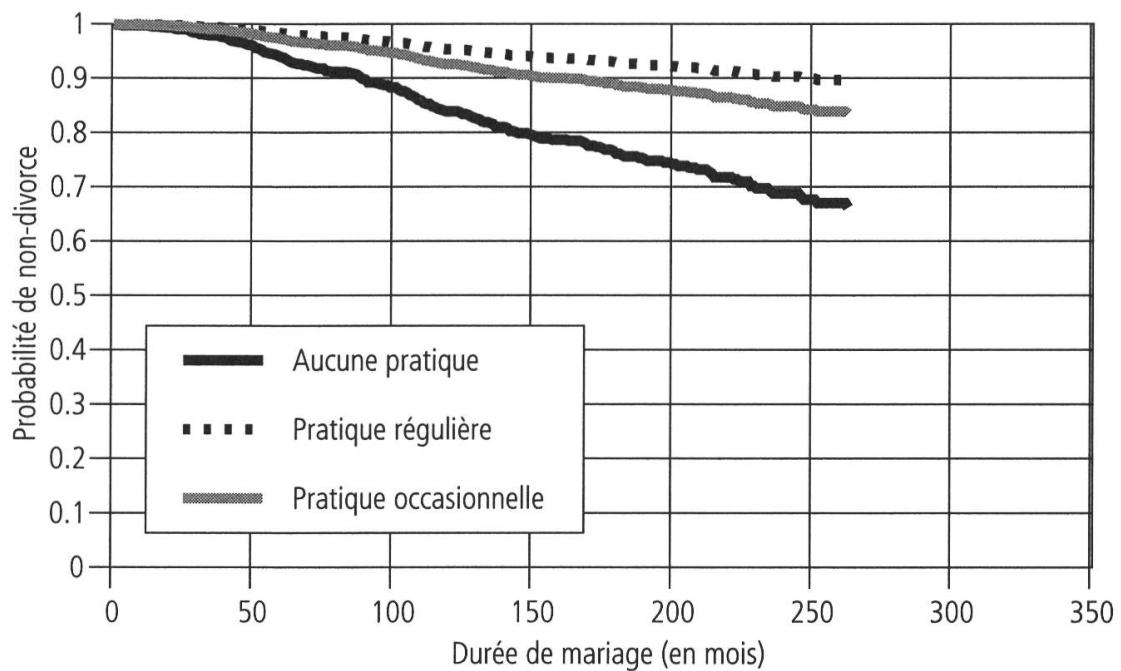
Enfin, il semble que la présence d'enfants du conjoint issus d'une précédente relation fragilise l'union. Le risque de désunion est, en effet, 2,8 fois plus élevé pour l'homme dont l'épouse a déjà eu un enfant d'une précédente union. En raison vraisemblablement du fait qu'en Suisse d'une part, la femme détient seule l'autorité parentale d'enfant né en dehors d'un mariage et d'autre part, qu'en cas de divorce, la garde des enfants est encore le plus souvent attribuée à la mère, l'effet de la présence d'un enfant né d'une précédente union sur la stabilité du couple ne s'observe qu'au niveau de l'échantillon masculin (présence d'enfant de la femme).

11 « Jusque bien après la Seconde Guerre mondiale, le mariage était fondé, dans la plupart des sociétés occidentales, sur les avantages découlant de la division entre les sexes du travail rémunéré et des travaux du ménage. Les écarts habituels de revenus entre les sexes donnaient aux hommes un avantage comparatif pour le travail productif de sorte que le temps de la femme pouvait être consacré de façon plus fructueuse aux travaux du ménage. Les ressources des hommes sur le plan socio-économique, revenu et statut social en particulier, tendaient à augmenter avec l'âge; les femmes avaient donc bien des raisons de ne pas épouser des hommes jeunes » (Van Poppel et al., 1998, 78).

Graphique 1: Proportion de mariages en cours, selon la durée de mariage et la pratique religieuse – femmes



Graphique 2: Proportion de mariages en cours, selon la durée de mariage et la pratique religieuse – hommes



5.2 Les facteurs « couple » : Des conditions de l’union et du mariage à la désunion

C’est principalement par le biais des médias que se diffusent, de nos jours, les images sur un « idéal » de couple. C’est aussi par ce biais qu’il y a eu banalisation de la rupture d’union¹². Les candidats au divorce disposent, désormais, d’un ensemble de services : des conseillers conjugaux aux psychologues en passant par des avocats prêts à les informer et à les aider dans leurs démarches. En outre, l’apparition de la notion de divorce « à l’amiable » a marqué un assouplissement des lois qui réglementent le divorce¹³. Ceci a ainsi eu deux conséquences fondamentales. Tout d’abord, la séparation ne marque plus socialement, comme jadis, les ex-conjoints (Roussel, 1993). Ensuite, à mesure que le mariage évoluait d’une institution fortement fonctionnelle vers une alliance basée sur les sentiments amoureux, le divorce se transformait aussi : on est passé du « divorce-sanction » au « divorce-libération » (Rezsöhazy, 1991). Les individus, conscients peut-être de l’allongement de la période conjugale, se décident désormais plus rapidement à mettre un terme à une relation non gratifiante ni épanouissante. Le divorce peut permettre ainsi un « nouveau départ » (Kellerhals et Roussel, 1987).

En observant les effets éventuels des « facteurs-couple » au moment du mariage sur le risque statistique de désunion il apparaît tout d’abord que les femmes ayant contracté un premier mariage avant leur vingt-troisième anniversaire ont un risque statistique significativement plus élevé de divorcer que celles ayant convolé en première noce plus tardivement¹⁴ (graphique 3 et tableau 3). Parmi les hommes, seuls ceux mariés après 30 ans semblent avoir un risque statistique plus faible de désunion (graphique 4).

Le niveau d’instruction atteint au moment du mariage par la personne interrogée, tout comme sa situation professionnelle, ne semblent pas avoir une influence significative sur le risque statistique de divorcer¹⁵. Le divorce en Suisse paraît ainsi toucher l’ensemble des catégories socio-professionnelles. Les conceptions prénuptiales ne paraissent pas en outre jouer un rôle sur la survenance d’un divorce¹⁶. Ainsi, bien qu’il ait été montré qu’en Suisse, les couples officialisent de plus en plus fréquemment leur union à l’annonce d’une grossesse (Charton, 1999),

12 « Deuxième chance après le divorce », « Comment réussir son divorce », « Nous avons raté notre mariage, réussissons au moins notre divorce » (L’hebdomadaire « L’Hebdo », n° 21, 1995 et n°39, 1997).

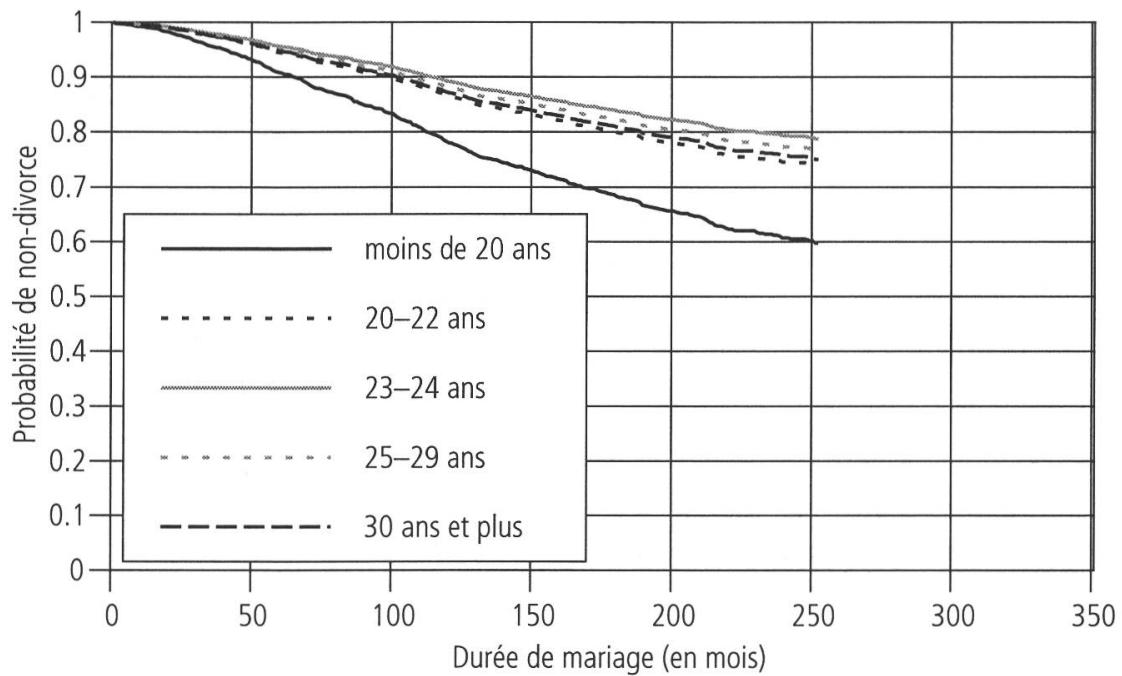
13 Loi qui est entrée notamment en vigueur en Angleterre en 1969, aux Pays-Bas en 1971, en France et au Portugal en 1975, en Allemagne en 1976 et en Autriche en 1978. En Suisse, la demande conjointe n’est entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 2000.

14 L’âge moyen au premier mariage est en Suisse, au moment de l’enquête, de 27,5 ans pour les femmes et 29,8 ans pour les hommes (OFS, 2000).

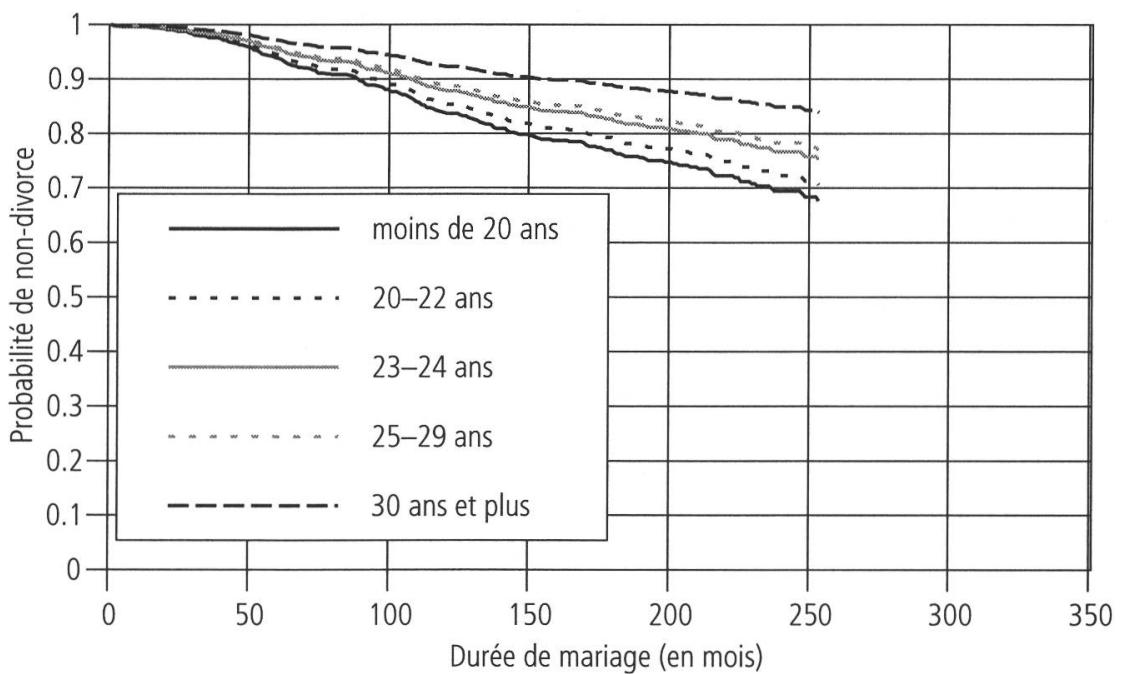
15 Contrairement, par exemple, à l’étude menée trente années plus tôt aux États-Unis par Winch et Greer (1964), où l’âge au mariage semblait jouer un rôle moins important dans la fragilisation des unions que les conditions socio-économiques des époux.

16 Ce qui avait également été montré lors d’une étude menée sur la population blanche des Etats-Unis par Teachman (1983).

Graphique 3: Proportion de mariages en cours, selon la durée de mariage et l'âge au moment du mariage – femmes



Graphique 4: Proportion de mariages en cours, selon la durée de mariage et l'âge au moment du mariage – hommes



cette légalisation apparaît donc comme étant plus choisie que contrainte, et ne semble pas aboutir plus fréquemment à un divorce qu'un mariage où la femme n'est pas enceinte.

Le fait d'avoir vécu avec son partenaire avant le mariage semble par contre augmenter significativement le risque statistique de divorcer. Même si la probabilité de divorce parmi les couples ayant cohabité avant le mariage « excède invariablement celle des personnes dont le mariage n'a pas été précédé par une expérience de vie commune » (Festy, 1985, 21; cf. également Haskey, 1992; Klijzing, 1992; Hall et Zhao, 1995), il est, toutefois, difficile d'associer cohabitation prémaritale et fragilisation des unions (Axinn et Thornton, 1992; Trussell et al, 1992; DeMaris et MacDonald, 1993; Roussel, 1993). Dans le cas de la Suisse, la cohabitation hors mariage fut jusqu'à récemment encore réservée à une population sélectionnée (en termes religieux et de comportement vis à vis du mariage notamment). Les liens de causalité restent ainsi difficiles à établir, les comportements religieux et l'importance accordée au mariage étant des facteurs pouvant favoriser le divorce, alors que la cohabitation en soi serait de nature à l'éviter. La perception différenciée du mariage pour les individus en fonction d'une éventuelle cohabitation prémaritale joue probablement un rôle sur la probabilité du divorce (Booth et Johnson, 1988; Thomson et Colella, 1992). Ceux ayant pratiqué une cohabitation prémaritale sont très certainement aussi ceux qui considèrent le mariage comme une affaire privée, de couple, plus que le point de départ de la vie de couple. Le divorce dont les causes « dessinent en creux les devoirs du mariage » (Carbonnier, 1979) semble ainsi avoir évolué au même rythme que la conception du mariage et du couple.

Comparer les motifs évoqués à plus de dix années d'intervalle sur la justification du divorce, donne des indications intéressantes sur l'évolution des attentes entre conjoints, autrement dit sur l'évolution des représentations sociales du couple. Cette comparaison se base sur les données collectées lors d'une enquête européenne réalisée en 1983 (Delooz, 1983) et les données de l'enquête sur la fécondité et la famille de 1994/95. Il apparaît ainsi que la raison la plus souvent reconnue comme *suffisante* pour divorcer était, en 1983, l'infidélité régulière d'un des époux¹⁷ et, en 1994/95, la violence d'un conjoint (Gabadinho, 1998). Plus de neuf individus sur dix considèrent qu'il y a là un motif suffisant pour divorcer. Les deuxième et troisième causes soutenues par plus des trois quarts des personnes en 1983 sont la violence et l'ivrognerie d'un des conjoints tandis que la fin de l'amour (73%) et le désaccord (59%) constituent les raisons évoquées les plus fréquemment en 1995 pour justifier une éventuelle dissolution du mariage. Il apparaît par conséquent que les raisons les plus souvent énoncées pour justifier un divorce en 1983 sont également celles ayant une existence et une reconnaissance juridiques. Un lien étroit entre les jugements moraux exprimés par les individus et la législation

17 L'intitulé de la question portant sur l'infidélité comporte en 1983 la mention *continuellement* infidèle alors que cette précision ne figurait pas dans l'intitulé de la question en 1995.

ressort ainsi fortement (Stoetzel, 1983). En 1994/95, en revanche, les raisons les plus fréquemment citées concernent des motifs personnels que les lois ne paraissent pas connaître, du moins sous cette forme et pour l'instant.

5.3 Le divorce s'inscrit dans une organisation du temps familial

La naissance d'un enfant est l'unique événement de la vie de couple appréhendé dans notre modèle à partir des données de l'enquête FFS. Tant pour les hommes¹⁸ que pour les femmes, la naissance d'un enfant diminue le risque statistique de divorce, quel que soit le calendrier de la naissance. Ce résultat rejoint ceux observés par exemple par Andersson (1997) pour la Suède. Il n'est cependant pas possible de déterminer précisément si la naissance d'un enfant au sein du mariage diminue le risque statistique de divorce, où si elle agit sur le calendrier du divorce en le repoussant à une date ultérieure.

Il nous faut alors nous référer aux données issues des tribunaux pour obtenir quelques informations complémentaires concernant la durée de l'union et l'âge des enfants au moment du divorce des parents. Ainsi, la *durée des unions* au moment du divorce montre une tendance qui n'a que peu évolué. Le taux de divortialité pour les promotions de mariage allant de 1970 à 1995 présente en effet une valeur modale comprise entre 3 et 5 ans après le mariage. Cette constatation confirme les schémas de divortialité observés dans d'autres pays (Festy, 1983 pour la France ; Morgan et Rindfuss, 1985 pour les Etats-Unis). Au-delà de cette période « critique » pour l'union maritale, le taux de divortialité diminue très lentement. Cette tendance semble s'inscrire dans un courant « d'individualisation de la relation conjugale » (de Singly, 1997). La formation et le fondement des couples semblant, comme nous l'avons vu précédemment dans l'étude des représentations du couple, tenir plus fréquemment à des raisons purement affectives, il apparaît ainsi que les « désamoureux » seraient de plus en plus enclins à se séparer. Les ruptures sont donc fréquemment prononcées rapidement mais parfois aussi plus tardivement en fonction de stratégies individuelles ou de couple, prenant en compte divers éléments (par exemple l'éducation ou l'autonomie des enfants). Le divorce peut ainsi notamment être influencé par *l'âge des enfants*. Bien que les données des tribunaux reposent sur une approche transversale et non plus longitudinale, ils permettent néanmoins de dégager également deux périodes critiques à l'instabilité de l'union maritale féconde, soit entre 3 et 5 ans après la naissance du(de la) cadet(te), et au moment où l'aîné(e) atteint ses 20 ans. Se séparer de son partenaire mais aussi éventuellement devoir ne plus vivre quotidiennement avec son ou ses enfants, sont des conséquences que tout divorcé(e) mais aussi toute personne envisageant une séparation avec son partenaire a pris ou prend probablement en compte. Le divorce doit ainsi être appréhendé en tenant compte

18 Risque non significatif.

de l'organisation du temps familial. En d'autres termes, le divorce est à appréhender et à lier à l'ensemble des événements familiaux.

6 Conclusions

En Suisse, la fondation d'une nouvelle famille reste encore étroitement liée au mariage. Ainsi, bien que de nouvelles formes d'union apparaissent, se marier demeure toujours une étape nécessaire pour une reconnaissance commune de l'enfant à naître. La baisse de la nuptialité, observée dans les pays où les droits et obligations des conjoints à l'égard de leur(s) enfant(s) ne dépendent plus de leur état civil, ne touche encore que modérément la Suisse. En revanche, alors que l'on commence à observer dans ces pays une diminution des ruptures d'union durant les périodes de mariage les plus « fragiles », la Suisse conserve toujours un niveau de divortialité élevé.

Dans cette étude, nous avons tenté de montrer, à partir de l'étude des facteurs tout d'abord individuels, puis de mise en couple et enfin de couple, qu'un certain nombre de ces facteurs agit comme un frein à la séparation. C'est le cas de la *pratique religieuse*. D'autres facteurs semblent au contraire en augmenter le risque d'occurrence statistique tels le *divorce des parents*, la *cohabitation prénuptiale*, la *différence d'âge entre conjoint ou l'âge au mariage*. Ces différents facteurs peuvent être le reflet des valeurs auxquelles les individus de ces différentes catégories se rattachent et peuvent ainsi permettre entre autres l'appréhension de la conception que ces individus ont du couple. Il a pu, en outre, être constaté que des facteurs, longtemps supposé jouer un rôle dans l'instabilité des unions telles une *grossesse commencée hors mariage* ou une *cohabitation hors mariage s'installant dans la durée*, n'affectent pas significativement la stabilité des unions en Suisse. De plus, des populations « particulières » quant à leur conception du mariage ont pu être appréhendées notamment à partir de caractéristiques de cohabitation. Il semble ainsi que des groupes plus ou moins sensibles à la signification du mariage, semblent aussi plus ou moins disposées à l'interrompre.

Comme l'a par ailleurs remarqué L. Roussel (1989), depuis les années 1960, on assiste à une « privatisation du couple ». Le mariage devient ainsi un moyen institutionnel parmi d'autres formes de vie de couple possibles. Il ne tient plus, le plus souvent, qu'à des raisons purement affectives. Il est ainsi fort probable qu'à l'avenir, l'évolution de la divortialité dépendra étroitement de la place que conservera le mariage. Tant que le législateur suisse, et la société dans son ensemble, ne s'adaptent pas aux nouvelles formes de famille (cohabitation hors mariage s'inscrivant dans le temps, couples non mariés avec enfant), il est fort à parier que le mariage restera le cadre dans lequel la famille se constituera. Il est probable aussi que l'on assistera au cours des prochaines années à une poursuite des tendances de divortialité.

Dans le cas contraire, où une reconnaissance des formes de vie conjugale s'opèrerait, la fréquence de la divortialité pourrait se stabiliser avant d'évoluer à la baisse. Ne pas reconnaître les nouvelles formes familiales semble ainsi avoir pour conséquence de ne laisser que peu de place aux « parents non mariés » au profit de « parents divorcés » avec l'idée, peut-être, que les familles « officiellement » reconnues seraient garantes d'un meilleur équilibre pour leurs enfants. Pourtant, face à la croissance des divorces, la notion d'équilibre familial s'annonce, désormais, comme une nouvelle donne.

Références bibliographiques

- Amato, P. R. (1996), Explaining the intergenerational transmission of divorce, *Journal of Marriage and The Family*, 58, 628–640.
- Andersson, G. (1997), The impact of children on divorce risks of Swedish women, *European Journal of Population*, 13/2, 109–145.
- Axinn, P. R. et Thornton A. (1992), The relationship between cohabitation and divorce : selectivity or causal influence ?, *Demography*, 29/3, 357–374.
- Berrington, A. et Diamond I. (1999), Marital dissolution among the 1958 British birth cohort : The role of cohabitation, *Population Studies*, 53, 19–38.
- Blossfeld, H.-P. (1995), *The new role of women : family formation in modern societies*, Social Inequality Series, Westview Press : Boulder, Colorado/Oxford, 266 pp.
- Blossfeld, H.-P., Klijzing E., Pohl K. et Rowher G. (1995), Modeling parallel processes in demography. An application example of the causal approach to interdependent system, Paper prepared for the session « Event History Analysis in Demography », 3rd European Population Conference, Milano, 4–8 september 1995.
- Booth, A. et Edwards J. N. (1985), Age at marriage and marital instability, *Journal of Marriage and The Family*, 47, 67–75.
- Booth, A. et Johnson D. (1988), Premarital cohabitation and marital success, *Journal of Family Issues*, 9/2, 255–272.
- Bracher, M., Santow G. (1997), Economic independence and union formation in Sweden, *Stockholm Research Reports in Demography*, No. 116, Stockholm University, 41 p.
- Bumpass, L. L., Marin T. C. et Sweet J. A. (1991), The impact of family background and early marital factors on marital disruption, *Journal of Family Issues*, 12/1, 22–42.
- Calot, G. et al. (1998), *Deux siècles d'histoire démographique suisse. Album graphique de la période 1860–2050*, Berne, Office fédéral de la statistique, 233 p.
- Carbonnier, J. (1979), *Essais sur les lois*, Paris, Répertoire Defrénois.
- Charton, L. (1999), De l'union légalisée à la naissance légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse, *Cahiers Québécois de Démographie*, 28/1–2, 151–172.
- Charton, L. et Wanner P. (2001), La première mise en couple en Suisse : choix et devenir de la première union non maritale, *Population*, sous presse.
- Cherlin, A. J. (1992), *Marriage, Divorce, Remarriage, Social Trends in the United States*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts/London, 178 p.
- Cherlin, A. J., Kiernan K. E. et Chaselanddale P. L. (1995), Parental divorce in childhood and demographic outcomes in younger adulthood, *Demography*, 32/3, 299–318.

- Conseil de l'Europe (1999), *Évolution démographique récente en Europe 1998*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Cox, R. D. (1972), Regression models and life tables, *Journal of the Royal Statistical Society*, 34, 187–220.
- De Singly, F. (1997), Les résistances théoriques des sciences sociales devant le changement familial, in : *Chaire Quételet 1997*, Université Catholique de Louvain la Neuve, 26–28 nov. 1997, Louvain-la-Neuve, Académia, 551–564.
- Dechter, A. R. (1992), *The Effect of Women's Economic Independence on Union Dissolution*, CDE Working Paper, No. 92–28, Jun 1, University of Wisconsin, Center for Demography and Ecology : Madison, Wisconsin. 5 p.
- Delooz, P. (1983), *Divorces*, Bruxelles, Pro Mundi Vita dossiers.
- Demaris, A. et Macdonald W. (1993), Premarital cohabitation and marital instability : A test of the unconventionality hypothesis, *Journal of Marriage and The Family*, 55, 399–407.
- Diekmann, A. et Engelhardt H. (1999), The Social Inheritance of Divorce : Effects of Parent's Family Type in Postwar Germany, *American Sociological Review*, 64, 783–793.
- Diekmann, A. et Mitter P. (1984), A comparison of the « sickle function » with alternative stochastic models of divorce rates, in : Diekmann A. and P. Mitter (eds.), *Stochastic Modelling of Social Processes*, Orlando.
- Dronkers, J. (1997), Following in their parents' footsteps : intergenerational transmission of divorce in the Netherlands ?, *Paper presented at the Generational Contracts and Conflicts sessions of the European Sociological Association Conference*, University of Essex, August 27th-30, 1997.
- Ermisch, J. (1996), The economic environment for family formation, in : Coleman, D. (Ed.), *Europe's Population in the 1990s*, New York/Oxford : Oxford University Press, 144–62.
- Festy, P. (1983), Evolution récente du nombre de divorces en Europe occidentale, in : Commaille J. et al. (eds), *Le divorce en Europe Occidentale : la loi et le nombre*, Paris : INED, 113–182.
- Festy, P. (1985), Évolution contemporaine du mode de formation des familles en Europe occidentale, *Revue européenne de démographie*, 1/2–3, 179–205.
- Festy, P. et Prioux F. (1975), Le divorce en Europe occidentale depuis 1950, *Population*, 30/6, 975–1018.
- Gabadinho, A. (1998), *L'enquête suisse sur la famille 1994/95 : Présentation, résultats commentés et tableaux*, Berne, Office fédéral de la statistique, 249 p.
- Goode, W. J. (1966), Family disorganisation, in : Merton R. et R. Nisbet (eds), *Contemporary Social Problems*, London : Harcourt Brace and World, Second edition, 493–522.
- Hall, D. R. et Zhao J. Z. (1995), Cohabitation and divorce in Canada : Testing the selectivity hypothesis, *Journal of Marriage and The Family*, 57, 421–427.
- Haskey, J. (1983), Marital status before marriage and age at marriage : their influence on the chance of divorce, *Population Trends*, 32, 4–13.
- Haskey, J. (1992), Pre-marital cohabitation and the probability of subsequent divorce : Analyses using new data from the General Household Survey, *Population Trends*, 68, 10–19.
- Henz, U. et Huinink J. (1999), Problems concerning the parametric analysis of the age at first birth, *Mathematical Population Studies* 7/2, 131–145.
- Hoem, J. M. (1997), Educational gradients in divorce risks in Sweden in recent decades, *Population Studies*, 51/1, 19–27.
- Hullen, G. (1998), Scheidungskinder—oder : die Transmission des Scheidungsrisikos, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, 23/1, 19–38.
- Kellerhals, J. et al. (1985), Statut social, projet familial et divorce, *Population*, 40/6, 811–828.

- Kellerhals, J. et Roussel L. (1987), Les sociologues face aux mutations de la famille : quelques tendances de recherches, 1965–1985, *L'année sociologique*, 37, 15–43.
- Kiernan, K. E. (1986), Teenage marriage and marital breakdown : A longitudinal study, *Population Studies*, 40/1, 35–54.
- Kiernan, K. E., Hobcraft J (1997), Parental divorce during childhood : age at first intercourse, partnership and parenthood, *Population Studies*, 51/1, 41–55.
- Kiernan, K. E., Cherlin, A. J. (1999), Parental divorce and partnership dissolution in adulthood : evidence from a British cohort study, *Population Studies*, 53/1, 39–48 pp.
- Klijzing, E. K. H. (1992), Wedding in the Netherlands : first union disruption among men and women born between 1928 and 1965, *European Sociological Review*, 8/1, 53–70.
- L'Hebdo (1995), *La deuxième chance après le divorce*, n°21, 18 mai 1995.
- L'Hebdo (1997), *Et si le divorce n'était plus la solution ?*, n°39, 25 septembre 1997.
- Leridon, H. (1994), Cohabitation, mariage, séparation : le devenir des unions, dans : *Constance et inconstances de la famille*, Travaux et Documents n° 134, Paris : PUF, INED, 89–110.
- Lester, D. (1996), The impact of unemployment on marriage and divorce, *Journal of Divorce and Remarriage*, 25/3–4, 151–153.
- Manting, D. (1992), The Break-Up of Unions : The Role of Cohabitation, *PDOD Working Paper n°11*, Amsterdam : University of Amsterdam.
- Marechal, M. (1997), *Cycle de vie et milieu social selon l'Enquête Famille de 1990*, INSEE Résultats : Démographie-Société, No. 62–63, 219 p., INSEE, Paris.
- Mauss, M. (1966), Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 3^{ème} éd.
- McDonald, P. (1997), Egalité des sexes, institutions sociales et avenir de la fécondité, *Statut des femmes et dynamiques familiales*, Séminaires CICRED, UNESCO, Paris.
- Menthonnex, J. et P. Wanner (1998), *Tables de mortalité longitudinale pour la Suisse 1880–1980*, Berne : Office fédéral de la statistique.
- Morgan, S. P. et R. Rindfuss (1985), Marital disruption : Structural and temporal dimensions, *American Journal of Sociology*, 90/5, 1055–1077.
- Neyrand, G., M'Sili M. (1997), Les couples mixtes dans la France contemporaine : mariage, acquisition de la nationalité française et divorce, *Population*, 52/3, 571–605.
- Office Fédéral de la Statistique (2000), *Statistique du mouvement naturel de la population*, Neuchâtel, OFS.
- Organisation des Nations Unies (1989), *Outline of the framework for Fertility and Family Surveys in the early 1990s in the ECE region*, Economic Commission for Europe / The population and Family Study Centre, Genève.
- Perreire, P. T. (1991), Age at first marriage, education and divorce : the case of the U.S.A., *Economia*, 15/1, 21–49.
- Pinnelli, A. (1992), Women's condition, low fertility and emerging union patterns in Europe, Paper presented at the Seminar on *Gender and Family change in industrialized countries*, Rome 26–30 January.
- Rezsohazy, R. (1991), *Les nouveaux enfants d'Adam et Eve*, Louvain-la-Neuve, Académia.
- Roussel, L. (1980), Mariages et divorces. Contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux, *Population*, 35/6, 1025–1040.
- Roussel, L. (1989), *La Famille incertaine*, Paris : Odile Jacob.
- Roussel, L. (1993), Sociologie du divorce et de la divortialité, *Population*, 48/4, 919–938.

- Stoetzel, J. (1983), *Les valeurs du temps présent : une enquête européenne*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Teachman, J. D. (1983), Early marriage, premarital fertility and marital dissolution : results for Blacks and Whites, *Journal of Family issues*, 4/1, 105–126.
- Thomson, E. et U. Colella (1992), Cohabitation and marital stability : Quality or commitment ?, *Journal of Marriage and The Family*, 54, 259–267.
- Thornton, A. (1991), Influence of the marital history of parents on the marital and cohabitational experiences of children, *American Journal of Sociology*, 96, 868–894.
- Trussel, J., Rodriguez G., Vaughan B. (1992), Union dissolution in Sweden, in : James Trussell et al. (eds.), *Demographic Applications of Events History Analysis*. Oxford, Clarendon Press, 38–60.
- Van Poppel F., A. C. Liefbroer. et W. P. Post (1998), Vers une plus grande homogamie d'âge entre conjoints, in : *Le mariage, règles et pratiques*, Annales de démographie historique, Paris, Odile Jacob, 73–110.
- Villeneuve-Gökalp, C. (1990), Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales, *Population*, 45/2, 265–296.
- Wanner, P. et Peng Fei (1997), *Indicateurs démographiques cantonaux. La situation démographique de la Suisse entre 1981 et 1996*, Berne, Office fédéral de la statistique.
- Winch, R. et S. Greer (1964), The uncertain relation between early marriage and marital stability, *Acta Sociologica*.
- Wolfinger, N. H. (1999), Trends in the intergenerational transmission of divorce, *Demography*, 36/3, 415–420.
- Zingg, W. (1998), *Le mariage et le divorce depuis 1987*, Démos, 4/97, Berne : Office fédéral de la statistique.